



Réouverture des écoles et établissements scolaires lundi 11 mai ?

Une décision très hasardeuse...

A Grenoble, lundi 27 avril 2020

Madame La Rectrice,

Nous vivons une crise sanitaire, économique et politique majeure qui donne aux services publics une position vitale dans le fonctionnement du pays et l'assistance aux populations.

Ces mêmes services publics ont été largement dégradés par des contre-réformes successives qui les empêchent aujourd'hui de tenir le rôle crucial qu'ils pourraient avoir pour répondre avec efficacité aux besoins essentiels des populations en matière de santé, d'accueil des usagers et de qualité de travail des personnels. Il est urgent de leur redonner toute leur place. Seul l'engagement et l'expertise professionnelle des agents qui les composent permettent à ces services de fonctionner malgré des conditions matérielles critiques, et à ce jour, aujourd'hui, l'épidémie meurtrière que nous affrontons est loin d'être endiguée.

Lundi 13 avril, en annonçant la réouverture « progressive » des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai prochain, le président de la République a suscité plus d'interrogations et de craintes que d'apaisement chez les personnels de l'Éducation nationale, les élèves, les parents, mais aussi dans les collectivités territoriales et les administrations chargées de mettre en application cette décision.

Le 21 avril, les déclarations du ministre de l'Éducation nationale devant la représentation nationale concernant la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires, alors même que le CHSCTM du jour ne s'était pas tenu, montrent que pour le moment, aucun protocole ni plan de prévention des risques sanitaires n'a été élaboré pour être soumis aux avis des CHS-CT. Rien n'est donc engagé en termes de sécurité sanitaire ou de concertation.

Comment imaginer que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales auront à disposition, d'ici le 11 mai, des stocks suffisants de matériel de protection et de tests pour équiper les établissements et protéger la santé de tou.te.s, alors même que les besoins actuels ne sont ni garantis, ni couverts dans les centres hospitaliers, les EHPAD ou pour toute autre profession travaillant encore actuellement ?

Comment imaginer que les équipes pédagogiques seront en capacité d'aménager des espaces d'étude alors même que les classes sont déjà trop exigües et surchargées ?

Comment imaginer que des élèves, après deux mois de confinement, seront en capacité de respecter de façon maximale les mesures de distanciation sociale ?

Comment imaginer recevoir de très jeunes élèves dans les conditions évoquées sans mettre directement en danger les familles et les personnels ?

Nos organisations syndicales ne peuvent que constater l'impréparation de la réouverture des écoles, établissements et services et donc l'impossibilité de mettre en œuvre la reprise des cours dans ces conditions.

De leur propre avis, le conseil de l'ordre des médecins, le groupe de travail de la commission éducation du sénat, la principale fédération de parents d'élèves et d'autres voix connues et reconnues sur le plan institutionnel pour leur expertise et leur légitimité jugent proprement irresponsable d'envisager une réouverture des classes dans les conditions prévisibles du 11 mai prochain.

Un autre avis a été porté ce samedi 25 avril à la connaissance de toutes et tous, celui en date du 20 avril du Conseil Scientifique, qui préconisait la fermeture des écoles jusqu'en septembre.

Le 12 mars, Emmanuel Macron déclarait lors de sa première allocution présidentielle : « un principe nous guide pour définir nos actions (...) et il doit continuer de le faire : c'est la confiance dans la science. C'est d'écouter ceux qui savent. » Le 13 avril : il annonce la réouverture des écoles le 11 mai sans attendre l'avis du Conseil Scientifique, qui dira le contraire 7 jours après !

Nos organisations syndicales exigent donc un cadrage national fort sur lequel les personnels puissent s'appuyer pour aménager localement les conditions d'accueil les plus salubres. Elles s'accordent sur les conditions préalables ci-dessous, dont on retrouve certaines dans les avis du CHSCTM et CHSCTAetS et CHSCT de l'Isère, et sans lesquelles une reprise n'est pas envisageable.

Avis voté au CHS-CT ministériel : « dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise. »

Avis des CHS-CTA et S réunis le 22 avril 2020 : ils demandent à ce que la réouverture des établissements, quelle qu'en soit cette date, ne puisse se faire que si toutes les conditions sanitaires sont réunies.

Avis n°2 adopté à l'unanimité (FSU-FO-UNSA-CFDT) par le CHS-CT départemental de l'Isère : « Le CHSCT exclut toute reprise progressive à partir du 11 mai tant que les conditions sanitaires ne sont pas réunies (masques, test de dépistage, désinfection des locaux...). »

- La mise en place d'une politique massive de tests en préalable de toute reprise ;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques, produits, ...) et une protection adaptée ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent.e.s et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun ;
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement de leur lieu de travail ordinaire et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82 453 modifié ;
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents, les proches souffrent de pathologies graves, qui sont attestés par leur médecin comme « personnes à risques », doivent pouvoir être exempté.e.s du retour en présentiel ;
- des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc. avec prise en compte des superficies et des configurations des locaux) ;

- des protocoles sanitaires d'utilisation des outils pédagogiques et informatiques ;
- des protocoles sanitaires pour les déplacements, en particulier dans les transports publics.

Nous demandons à ce que consignes et protocoles soient clairement émis et déclinés dans un cadrage national fort et que les personnels soient associés de façon prioritaire à l'analyse de la situation dans chaque établissement et qu'ils et elles prennent de fait, collégialement, les décisions de mise en application ou de report de la reprise. Si les conditions et protocoles établis ne sont pas réunies, l'exposition au risque relève de la mise en danger et nécessite la fermeture immédiate de l'établissement.

Si les conditions précitées venaient à ne pas être remplies, nos organisations syndicales prendraient alors toutes leurs responsabilités pour protéger la santé des personnels, des usagers et de leurs familles et appelleraient les enseignant.e.s, CPE, AED, AESH, infirmier.e.s, AS, personnels administratifs, PSY EN, agents territoriaux et personnels de direction à faire valoir leurs droits individuels et collectifs.

Soyez assurée, Madame la Rectrice, de notre attachement à la qualité du service public de l'éducation.

FSU Isère

Bourse du travail – 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble Cedex 2 - fsu38@fsu.fr

CGT Educ'action Grenoble

Bourse du travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 Grenoble Cedex 2 – grenoble@cgteduc.fr

CNT education 38

102 rue d'Alembert – 38000 Grenoble - educ.38@cnt-f.org

PAS 38

pas38@wanadoo.fr

SUD Education – Académie de Grenoble

3 rue Lorca 38100 Grenoble – sudeducationgrenoble@gmail.com

SNALC-Grenoble

Contact@snalcgrenoble.fr